

RÈGLEMENT DU JEU AVEC OBLIGATION D'ACHAT

« Domino's Pizza France x Minecraft Dungeons II »

Article 1 : Organisateur

La société **DOMINO'S PIZZA FRANCE**, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 421 415 803, dont le siège social est situé 4 rue Olympe de Gouges – 92230 Gennevilliers (ci-après l'« **Organisateur** »), met en place, dans les magasins participants (liste disponible sur le site www.dominos.fr), une opération promotionnelle avec attribution de dotations numériques en partenariat avec la société **MICROSOFT CORPORATION**, du **26 octobre 2026 au 14 décembre 2026 inclus** (ci-après dénommée l'« **Opération Domino's X Minecraft Dungeons II** »).

Article 2 : Participation

2.1 L'Opération est ouverte à toute personne physique résidant en France métropolitaine (hors Corse), possédant une adresse e-mail et un numéro de téléphone valides à la date de participation et pendant toute la durée de l'Opération, à l'exclusion du personnel de toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation et/ou la gestion de l'Opération.

2.2 La participation à l'Opération implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

2.3 La participation à l'Opération s'effectue exclusivement lors de l'achat d'un **Menu Minecraft Dungeons II** (Menu Solo ou Menu Duo comprenant au moins une pizza rectangulaire *Minecraft*), commandé via l'application mobile Domino's ou le site www.dominos.fr entre le **26 octobre 2026 et le 14 décembre 2026 inclus**.

2.4 Limite de participation : La participation est strictement limitée à **une (1) participation par personne et par jour** (même nom, même adresse e-mail), quel que soit le nombre de menus *Minecraft Dungeons II* commandés au cours de la même journée dans une ou plusieurs commandes.

Article 3 : Modalités de participation et délivrance des codes

3.1 Pour toute commande éligible d'un Menu *Minecraft Dungeons II* réalisée conformément à l'article 2, le Participant recevra automatiquement, par voie électronique ou par sms (e-mail et numéro de téléphone renseignés lors de la commande), **dans un délai maximum de 72 heures suivant sa commande**, un code numérique à usage unique attribué de manière aléatoire.

3.2 Les participants sont informés que la participation à l'Opération nécessite une connexion Internet ou l'Application Domino's et que les éventuels frais de connexion restent à leur charge exclusive. Les codes offerts doivent être utilisés avant 31 décembre 2027.

3.3 Toute participation non conforme, incomplète ou frauduleuse ne sera pas prise en compte. L'Organisateur se réserve le droit d'effectuer toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité et la validité des commandes. Toute fausse déclaration entraîne l'élimination immédiate du participant.

Article 4 : Dotations mises en jeu

L'Opération met en jeu un total de **200 000 codes de contenu téléchargeable (DLC)** permettant de débloquent de manière aléatoire l'un des trois (3) objets exclusifs in-game suivants dans le jeu *Minecraft* :

1. **Le Skin d'in-game** : « *Pizza Cook Skin* »
2. **La Cape in-game** : « *SliceSlayer Cape* »
3. **Le Compagnon/Pet in-game** : « *Cheesy Cube Pet* »

Chaque code reçu sous 72h maximum permettra de débloquent **un (1) seul** des trois éléments ci-dessus sur la plateforme d'activation officielle Minecraft—(<https://www.minecraft.net/fr-fr/dominos>)

Les dotations sont attribuées sous forme de codes virtuels et ne sont ni échangeables, ni remboursables en espèces ou contre tout autre bien ou service.

Article 5 : Protection des données personnelles

Les données à caractère personnel des participants collectées dans le cadre de l'Opération (nom, prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone) sont traitées par l'Organisateur conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la Loi Informatique et Libertés.

- **Finalité** : Gestion de l'Opération, envoi automatique des codes DLC sous 72h maximum et suivi des participations.
- **Durée de conservation** : Les données sont conservées pour une durée de trois (3) mois à compter de la fin de l'Opération (soit jusqu'au 14 mars 2027), puis automatiquement anonymisées ou supprimées.

- **Droits des participants** : Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition au traitement de ses données. Ces droits peuvent être exercés en écrivant à :

DOMINO'S PIZZA FRANCE

Jeu « Domino's Pizza France x Minecraft Dungeons II »

4 rue Olympe de Gouges – 92230 Gennevilliers

Article 6 : Responsabilité

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable du dysfonctionnement des réseaux de communication (Internet, filtres anti-spam, saturation d'e-mail-) empêchant la réception du code dans le délai maximum de 72 heures.

L'Organisateur décline toute responsabilité quant à l'utilisation, l'activation ou les éventuels problèmes techniques rencontrés par les joueurs lors de la saisie des codes DLC sur les serveurs ou plateformes tiers gérés par Microsoft / Mojang Studios.

Article 7 : Disponibilité du règlement et litiges

7.1 Le présent règlement peut être consulté pendant toute la durée de l'Opération sur le site internet www.dominos.fr.

7.2 L'Organisateur se réserve le droit de modifier, proroger, écourter ou annuler la présente Opération en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté.

7.3 Le présent règlement est soumis au droit français. Tout litige relatif à son interprétation ou à son exécution sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux français compétents.